

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne le lot 2 979 965, situé sur le rang Charles-Albert, portant le matricule 9680-57-8356.

La demande consiste à permettre la construction dérogatoire d'une résidence en territoire agro-forestier* ayant une hauteur de 11.53 mètres / 3 étages par rapport à la hauteur maximale prescrite à la grille de spécification étant fixée à 9 mètres / 2 étages pour la zone Af/b-105 s'y rapportant.

La notion de « demi-étage » sera également abordée dans l'analyse de cette demande, puisque le requérant définit son dernier étage en tant que demi-étage afin que celui-ci ne soit pas comptabilisé au calcul du nombre d'étages faisant l'objet de cette demande de dérogation mineure.

**sous réserve d'une déclaration à la CPTAQ à fournir par le requérant en vertu de l'article 31.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.*

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 26 novembre 2021.

France Marcotte
Greffière